



FORUM DE L'AIR

Des expériences pilotes primées

Suite au concours lancé en vue de diminuer les rejets polluants des PME, le groupe PME/Artisanat a primé plusieurs projets novateurs et leur a octroyé une somme totale de 120'000 francs à titre d'encouragement.



En 1998, le groupe PME/Artisanat a lancé un concours visant à associer les PME valaisannes au développement de mesures permettant de diminuer le rejet de polluants dans l'atmosphère. Le concours consistait à identifier des solutions novatrices issues de la pratique et à soutenir la réalisation de celles-ci par une participation au financement. Les propositions devaient porter sur des expériences pilotes permettant de réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) dans l'entreprise, ceci au niveau de la construction, de l'équipement ou de l'exploitation.

Suite au verso

Par "COV, composés organiques volatils" on entend un grand nombre de substances organiques qui s'évaporent dans l'atmosphère sous forme de polluants gazeux. Ces COV sont présents dans de nombreux produits tels que carburants, laques, résines artificielles, colles, dissolvants et détergents.

Un atelier mécanique exemplaire

Interview de M. Jean-Michel Nanchen, directeur de Sametec SA.



De g. à d. MM. Nanchen, directeur, et Thommen, responsable technique de Sametec SA, et M. Anstett, directeur du bureau TechnoService Engineering SA à Martigny.

L'entreprise SAMETEC SA à Sion, dirigée par M. Jean-Michel Nanchen, a profité de son récent déménagement pour équiper ses machines-outils de filtres électrostatiques afin de réduire les émissions polluantes dans l'air.

M. Nanchen, qu'est-ce qui vous a poussé à réaliser cet investissement ?

Dès la création du Forum de l'air, j'ai participé aux travaux comme délégué de notre association, SWISSMECANIC, au sein du groupe PME-Artisanat. Une proposition du bureau TechnoService à Martigny m'a incité à saisir l'opportunité offerte par le concours d'expériences pilotes.

En quoi consiste l'installation ?

Lors de l'usage de pièces (en particulier de cuivre et d'aluminium), la pulvérisation du liquide de refroidissement engendre de fortes émissions dans l'air. Grâce au capotage étanche des centres d'usinage et à l'installation de filtres électrostatiques, les vapeurs d'huile sont récupérées et seul l'air filtré est diffusé dans l'atelier.

Quels sont les effets que vous avez constatés depuis ?

Depuis la mise en place de l'équipement, l'atmosphère de l'atelier s'est considérablement améliorée. L'odeur d'huile caractéristique des ateliers mécaniques a fortement diminué; finis aussi les sols gras, toujours dangereux, et les dépôts de résidus graisseux. Les vitres restent également plus propres, ce qui diminue le recours à l'éclairage électrique. Ces améliorations profitent donc pleinement aux collaborateurs.

Et sur le plan financier ?
L'entreprise a diminué sa consommation de liquide de refroidissement et de lubrification, ce qui engendre une économie appréciable. ■

EDITO

Pierre-Alain Burgener
Président
du groupe PME-Artisanat

Des solutions simples

Le groupe PME/Artisanat rassemble les branches du nettoyage des textiles, les ateliers mécaniques, les arts graphiques, les plâtriers-peintres, les menuisiers, les ébénistes, les chauffagistes ainsi que les carrossiers et garagistes par l'intermédiaire des associations de leurs branches. Sous l'impulsion du groupe, chacune d'entre elles a signé une convention de collaboration avec le Service de la protection de l'environnement de l'Etat du Valais.

Les entreprises de ces secteurs évaluent actuellement leur impact sur l'environnement. Elles s'engageront à remédier, dans un délai raisonnable, aux défauts constatés. Un suivi sera assuré et, pour les récalcitrants, le système des mesures policières sera maintenu. Le groupe a aussi lancé le "concours d'expériences pilotes pour la qualité de l'air en Valais" qui a permis de mener à bien 5 projets parmi les 6 primés.

Je tiens à saluer l'accueil favorable manifesté par les milieux professionnels à l'égard des questions de protection de l'environnement. En ce sens, le Forum joue pleinement son rôle de plate-forme d'échanges et de concertation entre l'administration et les entreprises. ■

BRÈVES

Taxe d'incitation écologique

Le but de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) est la réduction des polluants atmosphériques. Le prix de vente des produits contenant des solvants augmentant, les alternatives écologiques deviennent plus économiques. Professionnels et bricoleurs sont concernés. Les réductions de COV même en quantités minimales participent aussi à l'effort d'amélioration.